DLP 17-8-64 332383

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 5707-65

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 47 d'Août 1964 — 1964/22

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Dans les régions à encépagement tardif (Charentes et Jurançonnais) ainsi que sur les jeunes vignes, un traitement pourrait être appliqué dès à présent. Il éviterait l'extension possible de la maladie sur la jeune végétation et assurerait un meilleur aoûtement des bois.

Black-Rot : Le traitement conseillé ci-dessus serait éventuellement valable contre le Black-Rot.

Vers de la grappe : Attendre un prochain avis.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures des pommiers et des poiriers : Les conditions climatiques de l'été n'ont pas permis l'extension des Tavelures. Aussi malgré des attaques parfois graves au printemps, les invasions ont été stoppées.

Nous ne voyons donc pas, pour l'instant la nécessité de traitements tardifs. Si les conditions devenaient favorables aux maladies, nous ne manquerions pas, le cas échéant, de donner les indications nécessaires.

Tordeuse orientale du pêcher : Il conviendrait de protéger les pommes et les poires contre les attaques de la Tordeuse orientale, notamment au voisinage des vergers de pêchers.

Egalement dans les pépinières de pêchers on traitera les écussons nouvellement greffés.

Carpocapse despommes et des poires : L'activité de l'insecte se poursuit. Au cas où l'on n'envisagerait pas le traitement précédent contre la Tordeuse orientale, il serait utile de protéger les fruits à pépins contre le carpocapse.

Nous rappelons que, sur fruits, le DDT et le Parathion ne doivent pas être appliqués à moins de quinze jours de la récolte.

Bordeaux, le 14 Août 1964

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P145